

## RETRAIT SOLDE DE POINT NUL

### 1) VOUS RECEVEZ UNE LETTRE 48SI

Vous recevez une lettre vous indiquant un solde nul.  
Dans le cas où vous ne recevez pas de lettre, vous pouvez avoir l'information lors du contrôle.



### 2) RETRAIT DU PERMIS DE CONDUIRE

Les autorités compétentes récupèrent votre permis de conduire en cas de contrôle direct. Vous devez apporter votre permis à la gendarmerie en cas de lettre reçue.



### 3) STAGE DE SENSIBILISATION

Un stage de sensibilisation à la sécurité routière doit être suivi à vos frais. **Attention : Il faut respecter le délai prescrit par la préfecture.**



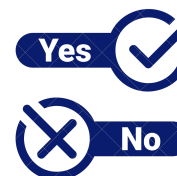
### 4) PASSAGE DU TEST PSYCHOTECHNIQUE AACC

Appelez au 09 50 07 60 29 pour trouver un psychologue agréé proche de chez vous. Plus d'infos sur <http://www.rdvpsycho.fr/>



### 5) COMMISSION MÉDICALE

Rendez-vous en préfecture pour la commission médicale. Avec l'ensemble des documents (cf : récapitulatif). Le médecin validera ou non votre aptitude à conduire.



### 6) PASSAGE CODE (+ PERMIS)

Si la période probatoire est passée : le code uniquement.  
En période probatoire : le code + permis de conduire.  
Toute démarche au delà d'un an : le code + permis de conduire.



Pour l'ensemble des démarches, les demandes de la préfecture priment aux démarches initiales.